

ECLIPSE LOW ODOR STRIPPER**1. IDENTIFICATION DU MÉLANGE (PRÉPARATION) ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE****1.1 IDENTIFICATEUR DE PRODUIT**

Nom du produit: Eclipse Low Odor Stripper

Numéro de produit : 510

1.2 UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES

Produit destiné uniquement à des usages commerciaux ou industriels.

Utilisation prévue: Décapant de sol, non-butyle

Utilisations déconseillées: Autre que les instructions sur l'étiquette.

1.3 INFORMATIONS SUR LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**Fabricant:**

Amano Pioneer Eclipse Corporation

Case postale 909

1 Eclipse Road

Sparta, NC 28675 Etats-Unis

Téléphone: +1-336-372-8080

Adresse électronique: msds@pioneer-eclipse.com

Internet: www.pioneereclipse.com

1.4 NUMERO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

En cas d'urgence chimique: Déversement, fuite, incendie, exposition ou accident. Appelez CHEMTREC pendant le jour ou la nuit. A l'intérieur des États Unis et du Canada appelez le 1 800 424 9300, en dehors des États Unis et du Canada le 1-703-527-3887 (appels en PCV acceptés).

2. IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1 CLASSIFICATION DU MÉLANGE (PRÉPARATION)****2.1.1** Le mélange a été classé et étiqueté conformément à la directive CE 1272/2008.

CLP Classification: Corrosion de la peau 1B, Lésions oculaires 1

2.1.2 Le préparation a été classé et étiqueté conformément à la directive 1999/45/CE.

DPD Classification: Corrosif

2.2 ELEMENTS D'ÉTIQUETAGE

Mot de signal: Danger

Pictogramme de danger (symbole):



Mentions de danger (phrases R):

H314-

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H318-

Provoque des lésions oculaires graves.

Mentions de mise en garde (phrases S):

P260-

Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P280-

Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P310-

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P301+330+331+311-

EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P303+361+353-

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P304+340-

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+351+338-

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3 AUTRES DANGERS

Aucun autre danger n'est connu du fournisseur.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1/3.2 SUBSTANCES/MÉLANGES

Ingrédient	CE n°	% de poids	N° CAS	DSD Classification		CLP Classification	
				Symbole	Phrases Risques*	Classe de risque	Mentions de danger*
alcool benzylique	202-859-9	10 - 30	100-51-6	Xn (dangereux)	R20/21	toxicité aiguë 4	H302, H332
éthanolamine	205-483-3	10 - 30	141-43-5	C (corrosif) Xn (dangereux) Xi (irritant)	R34 R20/21/22 R36/37/38	toxicité aiguë 4, corrosion de la peau 1B, STOT SE 3	H302, H312, H332, H314, H335

*Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R et des mentions de mise en garde

4. PREMIERS SECOURS

4.1 DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

Contact avec les yeux: En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment au moins pendant 15 minutes (Si facile à faire et le cas échéant, retirer les lentilles de contact). Consulter un médecin immédiatement.

Contact avec la peau: En cas de contact avec la peau, laver les zones touchées immédiatement à l'eau pendant 15 minutes. (Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.) Consulter un médecin immédiatement.

Inhalation: Si la respiration est difficile, sortez à l'air frais. Consultez un médecin immédiatement.

Ingestion: Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ne pas provoquer le vomissement sauf quand dirigé par le personnel médical. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente.

4.2 LES SYMPTÔMES ET EFFETS LES PLUS IMPORTANTS, A LA FOIS AIGUS ET DIFFÉRÉS

Contact avec les yeux: Peut causer le dégât permanent. Nocif par contact avec les yeux.

Contact avec la peau: Peut causer le dégât permanent. Nocif par contact avec la peau.

Inhalation: Peut être nocif par inhalation. Peuvent causer irritation et les effets corrosives de nez, la gorge et les poumons.

Ingestion: Nocif par ingestion. Peut causer des brûlures à bouche, gorge et estomac.

4.3 INDICATION DES EVENTUELS SOINS MEDICAUX IMMEDIATES ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES

Aucune information n'est disponible.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

5.1 MOYENS D'EXTINCTION

Produit chimique sec, eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone

5.2 DANGERS PARTICULIERS RESULTANT DU MÉLANGE

Produits de combustion dangereux: Aucun

5.3 INSTRUCTIONS AUX POMPIERS

Risques inhabituels d'incendie et d'explosion: Les matériaux peuvent éclabousser au dessus de 212°F/100°C.

Procédures spéciales de lutte contre les incendies: Matières corrosives (Voir les articles 8 et 10).

6. MESURES DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 PROTECTION INDIVIDUELLE, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE

Voir section 8 pour des informations sur l'équipement de protection personnelle approprié.

6.2 PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Éviter que les déversements et le nettoyage ruissellent hors des égouts et des corps ouverts d'eau.

6.3 MÉTHODES ET MATÉRIEL POUR LE CONFINEMENT ET L'ASSANISSEMENT

Petits déversements: Absorber le déversement avec des matériaux inertes (p. ex., du sable sec ou de la terre), puis éliminer les déchets résiduels selon les dispositions nationales ou régionales en vigueur.

Déversements importants: Gardez les spectateurs à distance. Les planchers peuvent être glissants; faire attention pour éviter de tomber. Neutraliser les zones de déversement. Endiguer et contenir les déversements avec une matière inerte (par ex., sable, terre). Transférer le liquide dans des contenants de récupération ou d'élimination du matériel d'endiguement solide et séparer les contenants pour l'élimination.

6.4 RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS: Voir la section 8 de la fiche de données de sécurité.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

Tout contact avec les yeux et la peau doit être évité. Laver soigneusement après manipulation. Utiliser dans des zones bien ventilées. Évitez de respirer des vapeurs ou des brouillards. Enlever et nettoyer des vêtements et les chaussures usées avant réemploi.

7.2 CONDITIONS NÉCESSAIRES POUR GARANTIR LA SÉCURITÉ DU STOCKAGE, Y COMPRIS LES INCOMPATIBILITÉS

Température de stockage (max 60°C/140°F) (min. 1°C/34°F). Protéger du gel. Maintenir le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir hors de portée des enfants.

7.3 UTILISATION(S) FINALE(S) SPÉCIFIQUE(S): Aucune information n'est disponible

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

8.1 PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

Ingrédient	Source	TWA (8 heures)		STEL (à court terme)		Note(s)
		ppm	mg/m3	ppm	mg/m3	
éthanolamine	ACGIH TLV	3	7,5	6	15	-
	DE (TRGS 900)	-	-	2	5,1	H,Y,Sh
	DK - At-Vejledning Stoffer og materialier- C.0.1	1	2,5	-	-	H
	EU (2006/15/EC)	1	2,5	3	7,6	Peau
	NO Administrative Norm	1	2,5	-	-	H
	EH40	1	2,5	3	7,6	Peau

8.2 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION

Contrôles d'ingénierie: Veiller à une ventilation correcte. Utiliser une ventilation locale et d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les contaminants atmosphériques en dessous des limites d'exposition établies et recommandées. Si ce produit contient des ingrédients avec des limites d'exposition, la surveillance peut être nécessaire pour déterminer l'efficacité de la ventilation et d'autres mesures de contrôle.

Contrôles d'exposition environnementale: Pas de contrôles spécifiques d'exposition de l'environnement sont connus.

PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection des yeux: Lunettes de sécurité sont recommandées pour éviter les éclaboussures et les brouillards chimiques.

Protection des mains: Gants en caoutchouc recommandés.

- Protection de la peau: En cas d'exposition importante, porter des vêtements de protection appropriée, tels que des bottes en caoutchouc et un tablier, etc.
- Protection respiratoire: Protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a un potentiel de ventilation insuffisante. Si les limites d'exposition sont dépassées ou les symptômes apparaissent, utiliser un appareil respiratoire approuvé.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 INFORMATION SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES

Aspect:	liquide rouge, transparente
Odeur:	faible odeur, parfum pas ajoutée
Seuil olfactif:	N/E
pH:	12,5
Point de congélation:	N/E
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	N/E
Point d'éclair:	> 200°F / > 93°C
Taux d'évaporation:	N/E
Limites sup/inf. d'inflammabilité/ limites d'explosivité:	N/E
Pression de vapeur:	N/E
Densité de vapeur:	N/E
Densité relative:	8,7 liv/gal @ 68° F/1,04 kg/l à 20° C
Solubilité:	100% soluble dans l'eau
Coefficient de partage (octanol n/eau):	N/E
Température d'auto-inflammation:	N/E
Température de décomposition :	N/E
Viscosité:	<5 centipoise @ 68°F (20°C)
Propriétés explosives:	N/A
Propriétés anti-oxydantes:	N/E

9.2 AUTRES INFORMATIONS

COV:	15% (comme fourni), 2,2% (dilué 1:6), 1,71% (dilué 1:8), 1,4% (dilué 1:10)
------	--

10. STABILITÉ ET REACTIVITÉ

10.1 RÉACTIVITÉ:	Aucune connue
10.2 STABILITÉ CHIMIQUE:	Stable en conditions normales.
10.3 POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES:	Produit peut réagir fortement avec l'eau. Pour éviter des effets indésirables: toujours ajouter le produit lentement à l'eau, ne pas ajouter de l'eau au produit.
10.4 CONDITIONS À ÉVITER:	Aucune connue
10.5 MATIÈRES INCOMPATIBLES:	Des acides fortes, des bases et des agents oxydants.
10.6 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX:	Aucun connu

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 INFORMATION SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

TOXICITÉ AIGÜE:	Les tests de toxicité n'a pas été réalisée sur le mélange. Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
-----------------	---

Composant	N° CAS	LD50 orale- rat (mg/kg)	LD50 dermique - lapin (mg/kg)	LC ₅₀ inhalation- rat (mg/l)
alcool benzylique	100-51-6	1230	lapin, 2000 mg/kg	(4 h), 8,9
éthanolamine	141-43-5	1090 - 3320	rat, 2504	rat (4 h), >1,48

CORROSION/IRRITATION DE LA PEAU: Classé comme Corrosion de la peau - catégorie 1B

GRAVES DOMMAGES/IRRITATION DES YEUX: Classé comme Lésions oculaires - catégorie 1

SENSIBILISATION DE LA PEAU OU DES VOIES RESPIRATOIRES: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

CANCÉROGÉNICITÉ: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

EFFETS SUR LA REPRODUCTION: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLE AVEC EXPOSITION UNIQUE: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLE AVEC EXPOSITION RÉPÉTÉE: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

DANGER D'ASPIRATION: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 TOXICITÉ: Les tests écologiques n'a pas été réalisée sur le mélange.

Composante	N° CAS	LC50, 96 heures	EC50, 48 heures	LC50
alcool benzylique	100-51-6	vertébré, 770 mg/ml	Daphnia magna, 400 mg/l	algue, 640 mg/l
éthanolamine	141-43-5	vertébré, 125-2010 mg/ml	Daphnia magna, 33-93 mg/l	algue, 2,5 mg/l

12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ: Aucune donnée n'est disponible.

Composante	N° CAS	biodégradation
alcool benzylique	100-51-6	facilement biodégradable
éthanolamine	141-43-5	facilement biodégradable

12.3 BIOACCUMULATION POTENTIELLE: Aucune donnée n'est disponible.

Composante	N° CAS	Coefficient de partage n-octanol / eau (Log Kow)	bioconcentration (FBC)
alcool benzylique	100-51-6	ne pas disponible	<100
éthanolamine	141-43-5	-1,91	< 100

12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL: Aucune donnée n'est disponible.

Composante	N° CAS	Koc, coefficient de partage carbone organique/eau
alcool benzylique	100-51-6	ne pas disponible
éthanolamine	141-43-5	1,17

12.5 RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS PBT et vPvB: Aucune donnée n'est disponible.

12.6 AUTRES EFFETS NOCIFS: Aucune donnée n'est disponible.

12.7 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES: Aucune donnée n'est disponible.

13. CONSIDÉRATIONS SUR L'ÉLIMINATION
13.1 MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

L'élimination de ce matériel doit être en conformité avec les réglementations locales, régionales et nationales.
Catalogue européen des déchets: 20 01 15*

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 NOMBRE ONU: UN1760

14.2 NOM PROPRE D'EXPÉDITION DE L'ONU: Liquide corrosif, n.s.a. (éthanolamine)

14.3 CLASSES DE DANGER POUR LE TRANSPORT: 8

14.4 GROUPE D'EMBALLAGE: III

14.5 RISQUES ENVIRONNEMENTAUX: N/A

14.6 PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR:

Les volumes d'emballage <5 litres sont livrés en quantité limitée; selon la mesure permise par la classe de danger et des limites de quantité.

IMDG

Programmes de l'urgence (EmS):	feu F-A, renversement S-B
Arrimage et ségrégation:	Catégorie B. Loin des quartiers d'habitation.
Polluant marin:	aucun

ADR/RID

Classe:	8
Nombre d'objet:	80
Code de classification:	C9

14.7 TRANSPORT EN VRAC CONFORMÉMENT À L'ANNEXE II DU MAPROL73/78 ET AU RECUEIL IBC: N/A

15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION
15.1 RÉGLEMENTATION/LEGISLATION EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ PARTICULIÈRES À CE MÉLANGE

STATUT EINECS:	Ingrédients figurent dans les inventaires de EINECS/ELINCS/NLP.
RÉGLEMENTATIONS NATIONALES:	Aucune autre réglementation nationale n'est connue du fournisseur.

15.2 ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE: Aucune information n'est disponible.

16. AUTRES INFORMATIONS
RÉVISIONS:

20/5/2015 - Révisions requises par CE 1272/2008.

ABRÉVIATIONS:

N/A - Non applicable
N/E - Non établi
N/L - Non classé

TEXT INTÉGRAL DES MENTIONS DE DANGERS:

H302-	Nocif en cas d'ingestion.
H312-	Nocif par contact cutané.
H314-	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315-	Provoque une irritation cutanée
H319-	Provoque une sévère irritation des yeux
H332-	Nocif par inhalation
H335-	Peut irriter les voies respiratoires.

TEXTE INTÉGRAL DES AVERTISSEMENTS:

- P264- Se laver soigneusement après manipulation.
- P310- Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
- P321- Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).
- P337+313- Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
- P363- Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- P405- Garder sous clef.

TEXT INTÉGRAL DES PHRASES RISQUES:

- R20/21/22- Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
- R34- Provoque des brûlures.
- R35- Provoque de graves brûlures.
- R36/37/38- Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

PRÉPARÉE PAR:

Département R & D/Génie Chimique
Amano Pioneer Eclipse Corporation